

Image not found or type unknown



Quitter son logement avant les 3 mois de préavis

Par **christina**, le **22/03/2009** à **21:37**

bonjour, rnsuite a deux plaintes pour tapage nocturne et une pour violence volotaire, rnje veux déménager rapidement. J ai enfin trouvé un logement mais mon propriétaire exige les 3 mois de préavis.rnexiste t il une possibilité de faire valoir ma sitution pour quitter mon logement plus tôt?